

LIVRET D'ACCUEIL

S*ERVICE*

A*CCUEIL* **J***EUNES*

3 rue des frères Géraud 15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.83.73

**PRESENTATION DE L'ANEF-CANTAL ET DU
S.A.J**

Président : M. MANHES

Directeur : M. TREMOUILLE

Ce livret d'accueil a pour but de présenter notre établissement et son fonctionnement.

Nous sommes là pour vous offrir un soutien éducatif et vous apporter toute l'aide et le soutien auquel vous avez droit, que ce soit d'un point de vue personnel et/ou professionnel.

Ce livret est aussi un support pour que nous puissions vous expliquer plus précisément certains points qui y sont abordés et discuté avec vous.

Vos remarques nous permettrons par ailleurs d'améliorer le contenu de ce Livret d'Accueil.

Le Service Accueil Jeunes (S.A.J.) est géré par l'association A.N.E.F. Cantal.

Son siège social est situé au 91 avenue de la République à Aurillac.

L'ANEF Cantal intervient dans le cadre de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de l'insertion auprès d'adultes dans le cadre du schéma départemental.

L'association A.N.E.F. Cantal est habilitée par le Conseil Départemental du Cantal au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le **SERVICE ACCUEIL JEUNES** a été créé en 1992.

Nous accueillons des jeunes filles, âgées de **14 à 18 ans** confiées par décision du Juge des Enfants ou par le Président du Conseil Départemental, conformément à l'Aide Sociale à l'Enfance et **de 18 à 21 ans** dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeure.

Nos locaux sont situés au 3, rue des Frères Géraud, à proximité du centre-ville d'Aurillac.

LES MISSIONS GENERALES

Notre mission première est la protection de l'enfance en danger.

Il s'agit de te proposer un cadre éducatif structurant et sécurisant dans lequel tu pourras construire ou poursuivre plus sereinement tes projets personnels, scolaires ou professionnels...

Tu seras accompagnée par l'équipe du S.A.J au quotidien autour de :

- La scolarité/formation professionnelle,
- La santé,
- Les relations familiales,

- La citoyenneté, l'ouverture à la culture et aux loisirs.

- Un accès progressif à l'autonomie.

Les recherches d'emplois, de formation et les démarches administratives sont également abordées.

Si le but du placement vise l'autonomie de chaque jeune, le chemin pour y parvenir sera plus ou moins long et différent. Ceci pour plusieurs raisons :

- En premier lieu au regard de la situation et du projet de chaque jeune,
- En second lieu en fonction de l'âge au moment de l'accueil.

L'EQUIPE DU S.A.J.

L'équipe est dite interdisciplinaire, elle est composée de 11 professionnels ayant des diplômes différents :

- * **éducateurs (trices) spécialisés (ées),**
- * **moniteurs (trices) éducateurs (trices)**
- * **assistants(tes) de service social,**
- * **conseillers(ères) en économie sociale et familiale**
- * **surveillant(e)s de nuit.**

Tous assurent conjointement

l'accompagnement éducatif au quotidien, 365 jours/an. En cas d'urgence, un cadre d'astreinte peut être amené à intervenir.

1 maîtresse de maison

1 infirmière

Un agent technique effectue les travaux et les réparations nécessaires au fonctionnement.

Cette équipe est encadrée **par un chef de service**. Par délégation du directeur, il est responsable de la structure et garant de son bon fonctionnement, ainsi que du projet de service.

Le S.A.J. dispose par ailleurs **d'un poste de psychologue** à temps partiel, qui est un soutien pour les jeunes, mais aussi une aide à la réflexion pour l'équipe

LA STRUCTURE COLLECTIVE :

REZ DE CHAUSSEE :

1 bureau des éducateurs
1 salle d'accueil « multi activité »

1ER ETAGE :

2EME ETAGE :

1 séjour – Salle TV
1 chambre double,
1 cuisine – Salle à manger
2 chambres individuelles

3EME ETAGE :

1 chambre double
2 chambres individuelles
1 salle de bain et un WC

Pour le bon fonctionnement de la structure, chaque jeune participe à l'entretien des locaux.

LES APPARTEMENTS :

Les Appartements ou « chambres en ville » sont situés dans le centre-ville d'Aurillac.

Le S.A.J peut proposer des hébergements modulables et un accueil séquentiel pour ajuster au mieux l'accompagnement éducatif des jeunes.

Des retours sur le collectif du S.A.J sont alors possibles, sur des temps de repas, d'entretiens (individuels) et/ou d'activités de groupe (atelier coopératif, sorties...).

L'admission

Tu peux être accueillie au S.A.J. suite à :

- Un placement ordonné par le Juge des Enfants
- Un contrat d'Accueil Provisoire
- Un contrat jeune majeure signé avec l'Aide Sociale à l'Enfance
- Une réorientation, car la structure précédente ne convenait pas ou plus à ton projet.

En principe, tu es reçue avant ton admission par le chef de service et un membre de l'équipe éducative pour définir les modalités d'accompagnement.

La parole de tes parents ou de tes représentants légaux est aussi entendue.

L'accueil

Dans la mesure du possible, l'accueil s'effectue par l'un des deux éducateurs référents désignés par le service.

Les éducateurs référents sont chargés de la mise en place de ton projet personnalisé. Ils sont aussi en lien avec la famille et les partenaires extérieurs (écoles, centre de formation, travailleurs sociaux d'A.E.M.O., ASE, médecins, etc...).

Ils t'accompagneront dans ton installation pour :

- Te Permettre de te familiariser avec les lieux.
- Favoriser ton inscription dans le groupe, les autres jeunes étant prévenus à l'avance de ton arrivée.
- T'aider à prendre connaissance du fonctionnement de la structure et des consignes de sécurité.
- Mettre à jour ta situation administrative (santé, papiers d'identité, scolarité...)
- Répondre à toutes les questions

Si les conditions le permettent, la présence des responsables légaux au cours de cet accueil est demandée afin de favoriser la transition entre le lieu de vie précédent et l'arrivée au S.A.J.

Dans le mois qui suit ton accueil, un **Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.)** va être élaboré avec toi, tes représentants légaux, le chef de service et tes référents éducatifs. Ce document fixe les premiers objectifs de ta prise en charge.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET TOUT AU LONG DU PLACEMENT

Le suivi éducatif se fait par un accompagnement et un soutien quotidien dans la réalisation de ton projet, mais tu dois en être partie prenante et actrice.

Des évaluations régulières de ce projet seront faites avec les différents interlocuteurs.

Des entretiens individuels auront lieu avec tes éducateurs référents, l'infirmière, le chef de service ou le directeur.

Les parents conservent l'autorité parentale pendant toute la durée du placement, sauf dispositions contraires. Ils ont donc des droits et des devoirs à l'égard de leur enfant, même lorsque tu es au SAJ

Ils sont informés régulièrement de toutes les démarches engagées.

ESPACE DE PAROLE

La structure du S.A.J veille aux respects des droits de chaque jeune fille accueillie, en proposant des espaces d'expression par les moyens suivants :

- La réunion des jeunes qui a lieu tous les jeudi soirs à partir de 18h15. Plusieurs sujets peuvent y être abordés : la vie sur le collectif, les thèmes d'actualité, les sorties de groupe, l'atelier coopératif...
- Les entretiens individuels avec les éducateurs, le psychologue, l'infirmière, le chef de service ou le directeur.

LES ACTIVITES

L'équipe du S.A.J propose aux jeunes différentes activités ou sorties à thèmes, durant les week-ends et/ou pendant les vacances scolaires.

Elle encourage également les jeunes à la pratique d'activités culturelles et sportives au sein des associations locales.

Chaque jeune bénéficie d'une Carte A+ lui permettant de profiter de ticket cinéma, d'entrée à la piscine d'Aurillac, de tarifs préférentiels pour des places de concert ...

L'ATELIER COOPERATIF :

Cet atelier fonctionne sur le principe d'une association, il permet de faire le pont entre le droit commun et l'associatif

L'objectif de cet atelier est de réunir les jeunes dans des activités communes pour leur permettre de récolter des fonds destinés à financer des activités ponctuelles ou en compléments du budget alloué pour des camps (financement d'activités coûteuses par exemple).

La récolte de fonds peut se faire sous la forme de vente de muguet le 1er mai, de pliage de cadeau dans un magasin de jouets sur la période des fêtes de Noël et la vente de bijoux en pâte Fimo lors de marché de Noël...

LA FIN DE PRISE EN CHARGE ET LE DEPART DU SAJ

Sauf dérogation exceptionnelle et conformément à notre habilitation, la prise en charge au sein du service prend fin à la date d'échéance du placement.

Le suivi éducatif peut également être interrompu avant sur décision du Juge des Enfants ou de l'Aide Sociale à l'Enfance.

A la sortie du S.A.J., plusieurs orientations sont possibles :

- Un retour en famille quand celui-ci est possible avant 18 ans ou décidé par la personne accueillie à sa majorité.
- Une installation dans un hébergement autonome, en studio ou Foyer de Jeunes Travailleurs, avec un accompagnement spécifique.
- Une demande auprès du Conseil Départemental au titre d'une mesure de protection dans le cadre d'un «Contrat Jeune Majeure» signé avec l'Aide Sociale à l'enfance
- Une réorientation vers une structure d'accompagnement, voire d'hébergement, plus adaptée à la problématique de l'adolescente.

